



20, rue du Comte de Flandre
20, Graaf van Vlaanderenstraat
Bruxelles - 1080 - Brussel
Tél: 02/412.37.51
E-mail :
molenbeek@molenbeek.irisnet.be
www.molenbeek.be
Service/Dienst : SECRETARIAT
Votre/Uw Corresp. : JL Marchal
Réf/Ref : 8391
Annexes/Bijlagen : 0

Monsieur Michaël VOSSAERT
Conseiller communal
Rue de la Sonatine, 91
1080 Molenbeek-Saint-Jean

Molenbeek-Saint-Jean, le 29 décembre 2015.

Objet: votre question écrite du 20/10/2015 relative à la prime communale pour les mono-propriétaires

Monsieur le Conseiller communal,

Par la présente, nous vous communiquons l'ensemble des informations utiles relatives à votre question écrite du 20/10/2015 relative à la prime communale pour les mono-propriétaires.

En ce qui concerne le nombre de membres du personnel à affecter à cette tâche, l'Administration est chargée d'organiser cela pour le 1^{er} trimestre 2016 (si on se réfère à 2015, les extraits de rôle du PRI ne sont pas envoyés avant le mois de septembre). L'estimation d'une masse salariale dès le départ est impossible, d'abord parce que la situation peut être évolutive (besoin de plus ou de moins de personnel en fonction de la fréquence du dépôt des demandes de prime). Aucun engagement en externe n'est prévu, tout se fera par du personnel déjà en service.

Par ailleurs, il n'y a pas de permanence publique prévue (le document est basique, il a été simplifié au maximum et des acteurs associatifs remplissent déjà ce type de tâche).

Par rapport aux statistiques que vous demandez, voici les données dont nous disposons :

Parc de logements	37.990 [1]
Taux de propriétaires occupants	37,79 %
Part des multipropriétaires	20%
Logements AIS	467 ^[2]
Propriétaires uniques occupants (PUO)	11.485
Logements concernés : PUO + AIS	11.952

Molenbeek comptait au 01/01/2014, 37.661 logements et au 01/01/2015, 37.999 logements (source IBSA: SPF Economie, PME, Classes moyennes et Energie). Parmi ceux-ci, au 31/12/2014 : 467 logements sont loués via une AIS (source : Fedais). Parmi l'ensemble des logements, 37,79%, soit (37,79%*37.661) = 14.232 logements sont occupés par leurs propriétaires (source Censur 2011: SPF Economie, PME, Classes moyennes et Energie, dernières données en date). Parmi l'ensemble des logements en Région de Bruxelles-Capitale, 75% sont détenus par des multipropriétaires (source :

[1] Chiffres IBSA 2015

[2] Chiffres FEDAIS 31/12/2014

CHARLES, J., Structure de la propriété immobilière résidentielle à Bruxelles. Etat des lieux et perspectives pour une meilleure adéquation entre structure de la propriété et politique du logement. 2007).

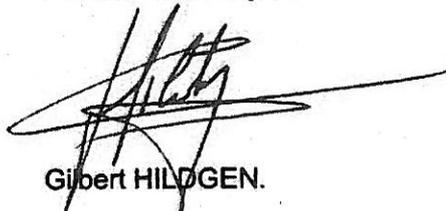
On peut donc estimer avec prudence que 20% des logements occupés à Molenbeek par leurs propriétaires sont occupés en fait par des multi-propriétaires. On remarquera qu'il s'agit d'une estimation prudente, dans le sens où, selon cette étude, IGEAT nous apprend que, si on s'en tient à cette proportion de 75% régionale pour l'appliquer dans les mêmes proportions à Molenbeek, seuls 25% des logements seraient éligibles, soit $(25\% * 37.661) = 9.415$ logements. En considérant seulement 20% de multi-propriétaires, on atteint un nombre de 11.986 logements. En additionnant ce nombre de 11.986 logements occupés par leurs mono-propriétaires aux 403 logements loués aux AIS, on atteint 12.389 logements.

Concernant le délai pour percevoir la prime, le délai moyen est d'environ 40 jours à partir de l'introduction de la demande.

Au niveau de la campagne d'information, nous vous communiquerons ultérieurement les décisions prises par le collège

Veillez agréer, Monsieur le Conseiller communal, l'assurance de notre considération distinguée.

Par ordonnance,
Le Secrétaire-adjoint,



Gilbert HILDGEN.

Le Bourgmestre f.f.,



Olivier MAHY.

De: VOSSAERT Michaël
Envoyé:mardi 20 octobre 2015 15:23
Objet: question écrite/ Prime communale pour les mono-proprétaires

Question écrite : Prime communale pour les mono-proprétaires

Le 27 mai dernier, l'augmentation des centimes additionnels communaux au précompte immobilier a été adoptée par le Conseil communal .

Comme mesures d'accompagnement, le collège a prévu l'octroi d'une prime pour les mono-proprétaires.

Dans ce cadre, pourriez-vous préciser :

- Combien de membres du personnel communal (équivalent temps plein) seront affectés au traitement de la demande de prime ? Quel est le coût salarial estimé?
- Une permanence publique est-elle envisagée notamment pour les citoyens qui éprouvent des difficultés à remplir les formulaires.
- Quel est le nombre de mono-proprétaires dans notre commune ?
- Quel sera le délai en jours calendriers pour que le citoyen puisse toucher cette prime?
- Quels sont les moyens de communication utilisés par la commune pour informer les citoyens de leurs possibilités de bénéficier de ladite prime ? Quel coût représente cette campagne d'information ? Quel est l'agenda fixé pour cette campagne d'information ?

D'avance , je vous remercie pour vos réponses.

Vossaert Michaël
Conseiller communal FDF